

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Migma Rino KSG

Autres désignations commerciales

Monoethanolamin 99% MEA 99

Für dieses Produkt gelten Verwendungsbeschränkungen nach VERORDNUNG (EG) Nr. 1907/2006 ANHANG XVII (siehe Abschnitt 15).

Numéro d'Enregistrement 01-2119486455-28-
REACH:
N° CAS: 141-43-5
N° Index: 603-030-00-8
N° CE: 205-483-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Jokisch GmbH
Germany
Rue: Industriestraße 5
Lieu: D-33813 Oerlinghausen
Téléphone: +49(0)5202/9734-0 Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail: info@jokisch-fluids.de
Interlocuteur: Regulatory affairs
E-mail: MSDS@jokisch-fluids.de
Internet: www.jokisch-fluids.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959
Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro
ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Information supplémentaire

BCD, Die Chemie Versteher

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H332
Acute Tox. 4; H312
Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger
d'avertissement:

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 2 de 10

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Water.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			100 %
	205-483-3	603-030-00-8		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H317 H335 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 3 de 10

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
141-43-5	205-483-3	2-aminoéthanol; éthanolamine	100 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 2504 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1089 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau/au savon. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. @1501.B015818

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection individuelle: voir rubrique 8 En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Evacuation: voir rubrique 13 Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8 , 1,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 4 de 10

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Consignes pour une manipulation sans danger**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Fortement échauffé, le produit dégage des vapeurs combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Décapage et acides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Gesetze und Vorschriften zur Lagerung und Verwendung wassergefährdender Stoffe beachten. Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-43-5	2-aminoéthanol	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,51 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,18 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,28 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 5 de 10

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	
Eau douce		0,07 mg/l
Eau de mer		0,007 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,375 mg/kg
Sédiment marin		0,036 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		1,29 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	farblos
Odeur:	aminartig
Point de fusion/point de congélation:	10,3 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	170 °C
Limite inférieure d'explosivité:	2,5 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	13,1 vol. %
Point d'éclair:	93,0 °C
Température d'auto-inflammation:	385 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	12,1
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	23 mm ² /s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	1000 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	-1,91
Pression de vapeur: (à 20 °C)	0,3 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	23 hPa
Densité (à 20 °C):	1,01 g/cm ³

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 6 de 10

Autres caractéristiques de sécuritéViscosité dynamique:
(à 20 °C)

20 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions exothermiques avec: Décapage et acides Vive réaction avec: Catalyseur Agents oxydants. Alcalis (bases). Réaction(s) explosive(s) avec: Décapage et acides Gel d'aluminium Cuivre Agents oxydants. Acide nitrique

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Agent réducteur Décapage et acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.
Nocif par contact cutané.
Nocif en cas d'ingestion.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine					
	orale	DL50 mg/kg	1089	Rat		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	2504	Lapin		OECD 402
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (2-aminoéthanol; éthanolamine)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 7 de 10

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 105 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 22 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 27 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable. OCDE 301F

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine				
	OECD 301 A	> 70%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	-1,91

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-43-5	2-aminoéthanol; éthanolamine	2,5		

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 2491
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ÉTHANOLAMINE
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8
- 14.4. Groupe d'emballage:** III
- Étiquettes: 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 8 de 10



Code de classement: C7
Quantité limitée (LQ): 5 L
Catégorie de transport: 3
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2491
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ÉTHANOLAMINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Code de classement: C7
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Autres informations utiles (Transport fluvial)

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2491
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ETHANOLAMINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Marine polluant: no
Dispositions spéciales: 223
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 2491

Fiche de données de sécurité


conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 9 de 10

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ETHANOLAMINE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
	
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L
Autres informations utiles (Transport aérien)	
E1	
: Y841	

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 75

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Migma Rino KSG

Révision: 10.12.2025

Code du produit: 291_1

Page 10 de 10

H302+H312+H332	Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.